

## Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Délégation	Date de l'AGE	Durée	Plafond	Utilisations aux cours de l'exercice 2020
1 Augmenter le capital par incorporation de réserve, bénéfices et/ou primes	AG du 02/05/2019	26 mois (02/07/2021)	1.000.000€	Néant
Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000€	Néant
2 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000 (imputable sur le plafond de la délégation 4)	Néant
3 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article l411-2 du code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000€ sans pouvoir excéder 20% du capital par an (imputables sur le plafond de la délégation 3)	Néant
4 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	10% du capital au 25/06/2020	Néant
5				